

Notre compte-rendu de la séance du conseil municipal lundi 24 avril 2023

La séance du conseil municipal

L'an deux mil vingt-trois, le lundi vingt-quatre avril à vingt heures, le conseil municipal, convoqué le vendredi-vingt-un avril, se réunit en séance publique à la mairie de Jussecourt-Minecourt.

Vivianne Wirbel, Jean-Paul Denis, Jacky Dimnet, Clément Rollot, Claudine Machal, Cédric Waligunda et Maria Paiva formant la majorité de membres en exercice sont présents.

Christophe Munier et Damien Simonnet, représentés respectivement par Vivianne Wirbel et Jacky Dimnet, sont absents.

Le mercredi dix-neuf avril un courriel annonçait que la convocation était en pièce jointe. Seulement le courriel ne contenait aucune pièce jointe. Nous recevons enfin la convocation le vendredi vingt et un avril soit deux jours francs avant la réunion au lieu de trois jours comme cela est obligatoire.

Nous faisons remarquer à Vivianne Wirbel, maire que le délai légal de convocation n'est pas respecté et qu'aucune délibération ne pourra être prise sous peine d'illégalité.

Nous proposons toutefois au maire d'examiner le projet de budget qui ne respecte pas sur certain point l'instruction budgétaire M14 afin de gagner du temps. Un conseiller qui a rencontré la maire à la permanence du jeudi 13 avril avait informé Vivianne Wirbel que le budget contenait des irrégularités. Elle lui avait répondu qu'elle le présenterait tel quel.

Vivianne Wirbel nous répond qu'elle avait rencontré M. Dupuis, ancien trésorier de Sermaize les Bains et chargé au Trésor public d'apporter des conseils aux communes et qu'ils avaient corrigé le budget et qu'elle ne souhaitait pas notre intervention.

Elle lève la séance à 20 heures 10.

Nouvelle agression, agression verbale cette fois ci

Une fois la levée de la séance, quatre conseillers se lèvent, sortent de la salle et se dirigent vers le parking. Comme d'habitude, nous bavardons sur le parking avant de monter en voiture.

Un proche de madame la maire qui assiste toujours aux réunions sort et vient à quelques pas de notre groupe, s'appuie de dos contre l'ancienne mairie bras croisés et nous observe intensément avec une attitude que nous ressentons agressive.

L'une d'entre nous, nous fait remarquer que nous sommes surveillés.

Ce proche de madame le maire, ayant sans doute entendu la remarque, prononce alors une phrase d'insultes :

« Y en a quand on voit leur c..., on voit leur gueule »,

Phrase qui provoque un trouble certain dans notre groupe. Ce Monsieur rentre ensuite tranquillement à la mairie pour retrouver la maire et les personnes encore présentes.

Vivianne Wirbel veut-elle voter le budget ?

Lors de la séance du conseil municipal 31 mars 2023, le conseil municipal examine afin d'adopter le budget. Vivianne commence à présenter le budget et des les premiers tableaux, nous détectons une erreur qui implique la non-validité du budget. Vivianne Wirbel annule l'examen du budget et informe qu'elle le représentera lors de la prochaine réunion. Nous examinons toutefois les dépenses d'exploitation et nous prodiguons à Vivianne Wirbel quelques conseils dont elle ne tiendra pas compte.

Le 6 avril 2023 nous recevons une convocation de conseil municipal pour le 11 avril

Le 10 avril 2023, lundi de Pâques à 19 heures 47 nous recevons un message annulant la réunion du lendemain « Un aléa m'oblige à annuler la réunion de conseil prévue mardi 11 avril 23. Ci-joint invitation pour réunion de conseil au vendredi 14 avril 2023 »

Le 14 avril 2023 à 20h 27, nous recevons le message suivant : « Le quorum n'ayant pas été atteint la réunion de conseil se tiendra le mardi 18 avril 2023 ». Une convocation est jointe.

Le 18 avril 2023 à 19h 07, nous recevons un appel téléphonique du maire, qui annonce avec une voix angoissée qu'un événement personnel urgent l'oblige à annuler la réunion de 20 heures, d'autre comprendrons qu'elle se rendait aux urgences car malade. Ce qui ne l'empêche pas de tenir réunion sur la place avec ses amis approximativement entre 20 heures et 21 heures.

À partir de 19 heures, un message sur Facebook annonce son impossibilité de tenir la réunion et qu'une nouvelle réunion pour le 21 avril 2023, date modifiée rapidement pour fixer la réunion au lundi 24 avril.

Le mercredi dix-neuf avril un courriel annonce qu'une convocation est en pièce jointe, le courriel ne contient aucune pièce jointe.

Le vendredi 21 avril 2023, nous recevons une convocation pour le lundi 24 avril 2021.

Le lundi 24 avril 2023, la réunion ne dure que 10 mn, la séance est ouverte à 20 h et levée à 20 h 10 mn pour non-respect des délais légaux de convocation. Une nouvelle convocation nous est transmise à 21 h pour le vendredi 28 avril.

Nous vous fournissons toutes ces informations, car à ce jour nous pouvons nous demander si nous pourront débattre un jour du budget et quel but poursuit la maire ?